

Édito

Sécurité

De la clarté et de l'efficacité



La sécurité est une compétence régaliennne. L'État doit garantir la sécurité de chacun et veiller à la justice. L'efficacité de l'État pour établir un ordre juste est la condition *sine qua non* de l'unité de la Nation. Il n'est point de démocratie comme de République sans sécurité et respect du

droit. Ces deux impératifs doivent s'appliquer sur l'intégralité du territoire.

Or, c'est loin d'être le cas, comme en témoigne la situation paroxystique à Mayotte, où les maires et la population sont confrontés à une violence endémique. L'État, qui n'a jamais autant prélevé d'impôts et de charges et autant dépensé, est défaillant dans son domaine de compétence majeure, la sécurité, malgré le travail au quotidien des forces de l'ordre et de la justice. Cette impuissance publique, bien perçue par les citoyens, est une des causes principales de la crise civique actuelle. Il faut rompre avec cette spirale infernale.

Les maires sont devenus un maillon essentiel de la sécurité. Loin de solliciter un transfert de charge, nous sommes désormais, de facto, des acteurs à part entière du continuum de sécurité que l'État appelle de ses vœux, au côté des forces nationales. Sous réserve que l'exécutif nous associe véritablement à l'action publique en la matière.

L'État doit faire confiance aux maires, les associer à l'élaboration des stratégies nationale et locale de sécurité, partager l'information et les décisions sur l'organisation des effectifs, renforcer les dispositifs partenariaux, conforter le statut, la formation et les compétences de la police municipale là où les maires ont choisi d'en créer une. Nous ne pouvons plus à la fois être en première ligne face aux réalités quotidiennes, sollicités par l'État pour financer la sécurité et déconsidérés quand se conçoit l'action publique en la matière. Seule une politique intégrée et claire de sécurité permettra de lutter efficacement contre la violence.

DAVID LISNARD



Propositions de l'AMF pour faire évoluer le dispositif des ZRR

Les zones de revitalisation rurale (ZRR), qui concernent près de 18 000 communes rurales, constituent le seul dispositif d'accompagnement financier spécifique à la ruralité. Sa suppression est pourtant programmée en décembre 2023.

C'est dans ce contexte que David Lisnard avait confié une mission dédiée à Régine Poveda, maire de Meilhan-sur-Garonne (47), et Ludovic Rochette, maire de Brognon et président de l'Association des maires de la Côte-d'Or, dans l'objectif d'analyser l'évolution du dispositif et tracer des perspectives d'amélioration.

Au cours de ses travaux, la mission a pu constater l'attachement des élus aux ZRR. Le rapport remis à David Lisnard le 19 octobre dernier recommande donc de les maintenir. Dans la mesure où ce zonage permet une solidarité nationale pour la ruralité, les élus demandent qu'il soit renforcé, d'en améliorer l'efficacité et de mieux le faire connaître. La mission a formulé 15 propositions pour rendre les ZRR davantage opérationnelles, avec pour objectif le maintien des activités économiques et des services aux habitants dans les communes les plus reculées.

La mission propose de revenir à l'échelle communale, plus adaptée, tout en intégrant une possibilité de maintenir les intercom-

munalités quand elles présentent une dimension rurale. Elle propose de moduler les aides par un double zonage permettant de faire entrer plus de communes dans le dispositif. La mission propose de renforcer les mesures fiscales et d'aides à la rénovation des logements, une problématique importante en milieu rural qui ne figure pas dans les actuelles ZRR.

15 propositions formulées

Elle conseille également de maintenir les mesures favorisant l'installation des professionnels de santé, en veillant à éviter les effets d'aubaine et la concurrence entre les territoires ; et de renforcer les aides aux entreprises et aux organismes d'intérêt général (Ehpad, structures d'aide à la personne...). La mission propose enfin de changer la dénomination pour lui donner un caractère plus positif (« soutien à la dynamique rurale »...). Parallèlement, Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la Ruralité, s'est vu confier la mission d'organiser une concertation sur ce sujet avec l'ensemble des parties prenantes. L'AMF se tient à sa disposition et espère que ses propositions seront entendues dans ce cadre.

Consulter les propositions de la mission Poveda - Rochette sur www.amf.asso.fr/ réf. BW41395

PLF 2023 : des avancées encore insuffisantes

Le gouvernement a fait adopter le budget 2023 à l'Assemblée nationale sans vote suite à la quatrième activation de l'article 49.3 en deux semaines. L'AMF a obtenu certaines avancées. Concernant la fiscalité locale, l'AMF a obtenu l'intégration de l'année 2023 dans le calcul de la compensation de la CVAE, même si le dispositif de compensation reste à retravailler. Par ailleurs, l'AMF a obtenu la revalorisation annuelle des bases fiscales le décalage de l'entrée en vigueur de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels pour se laisser le temps prévoir des dispositifs de lissage des effets de cette mise à jour.

En matière de dotations, la mobilisation de l'AMF a conduit le gouvernement à débloquer une enveloppe supplémentaire à celle prévue permettant une hausse de la DGF de 320 millions d'euros. Elle réclame toujours le rétablissement de l'indexation de la DGF sur l'inflation



(770 M€). En outre, l'AMF salue la mesure universelle, appelée de ses vœux, visant à la prise en charge directe par l'État de 50% des factures d'énergie au-delà d'un certain seuil. L'AMF dénonce en revanche l'atteinte à la libre administration des collectivités locales, par le

retour de l'encadrement des dépenses de fonctionnement, alors même que la représentation nationale s'était opposée à ce dispositif dans le projet de loi de programmation.

Les nouveaux « contrats de Cahors » s'appliquent en outre à plus de collectivités que la première génération de ces contrats d'encadrement des budgets locaux. Pour l'AMF, une telle contrainte est injustifiée puisque les collecti-

vités ont l'obligation d'adopter des budgets à l'équilibre. Elle appelle à un pacte de stabilité État – collectivités locales qui serait, lui, un facteur d'aide à la croissance et non un outil de contrainte de la gestion locale.

Voir www.amf.asso.fr/ réf. **BW41407** et **BW41418**

Arrêt du cuivre

Dans le cadre du plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange, l'AMF, Départements de France, Régions de France et l'AVICCA ont soumis à la Première ministre une proposition de gouvernance locale et nationale. À l'échelle locale, il s'agirait d'installer, au sein des Commissions Régionales de Stratégie Numérique, un comité de pilotage « Arrêt du cuivre » qui assurerait l'organisation de la concertation locale et le suivi du plan de fermeture. À l'échelle nationale, les associations de collectivités proposent l'installation d'une structure pour accompagner les élus et les citoyens dans la mise en place de ce chantier qui nécessitera des actions de communication et des moyens humains pour expliquer cette bascule du cuivre vers la fibre optique.

Violences à Mayotte : les élus alertent l'État

Une délégation de 11 maires sur les 17 communes de l'île ont décrit une situation « proche de la guerre civile » dans le département, lors d'un point presse organisé le 18 octobre à l'AMF, en présence de son président, David Lisnard, qui les a assurés de son soutien, et en présence des parlementaires mahorais. « Mayotte est devenu un territoire de peur, de traumatisme et de deuil », a déploré Madi Madi Souf, président de l'association des maires de Mayotte. Les élus attribuent en partie cette situation dramatique à la « pression migratoire » (le département compte au moins 50 % d'étrangers et, parmi eux, de nombreux clandestins), qui alimente la délinquance et les violences. Ils demandent à l'État de « poursuivre les efforts déployés dans la protection des frontières », d'intensifier la lutte contre l'habitat indigne. Surtout, ils exhortent le gouvernement à déployer « plus de pré-

sence de toutes les forces de l'ordre sur le terrain », à « garantir la sécurité des établissements et des transports scolaires », à doter la justice « des moyens lui permettant d'affirmer son autorité et faire cesser l'impunité qui règne aujourd'hui ». Pour convaincre les pouvoirs publics d'agir, la délégation d'élus mahorais s'est rendue le 19 octobre au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Les Présidents des deux assemblées se sont notamment engagés à examiner les questions portant sur code de la nationalité et précisément le droit du sol. Puis la délégation a été reçue par le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué aux Outre-Mer le 20 octobre qui se sont engagés à effectuer un déplacement à Mayotte avec des annonces à la clé courant novembre. La sécurité sera l'un des principaux thèmes abordés le 21 novembre, lors de la réunion des élus des Outre-mer. Voir www.amf.asso.fr/ réf. **BW41402**

Budgets verts

Depuis 2020, l'AMF, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et France Urbaine ont élaboré et mis à disposition des collectivités une méthode d'évaluation environnementale du budget. Cet outil permet de qualifier les impacts sur l'environnement de chacune des dépenses. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions – ou taxonomie – considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour différents objectifs environnementaux (climat, pollutions, fragmentation des habitats, utilisation des ressources naturelles, espèces exotiques, ...). Ces résultats permettent de mettre en regard la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires. Un « budget vert » est à la fois un outil de pilotage, d'analyse environnementale, de mise en cohérence et de transparence de l'action publique. Il permet aussi aux collectivités de mettre en valeur les actions qu'elles mènent et qui contribuent à préserver l'environnement. www.i4ce.org

Projet de loi « Accélération des énergies renouvelables »

L'AMF poursuit son action dans le cadre des nombreuses auditions relatives à l'examen du projet de loi, afin de faire reconnaître le rôle et de faire respecter les compétences des communes et des EPCI. En effet, pour l'AMF, la transition écologique en général et énergétique en particulier ne pourra se faire si l'État va à l'encontre des projets d'aménagement et de développement durable des communes. Ainsi, pour l'AMF, la délivrance des autorisations pour les projets de production des énergies renouvelables doit être conditionnée à l'approbation des communes concernées. Ces autorisations doivent être articulées avec les objectifs ZAN, et ne doivent pas remettre en question la capacité des communes à mener à bien leurs projets d'aménagement.

Enquête

L'AMF et Intercommunalités de France s'associent de nouveau afin de réaliser un état des lieux de l'organisation des communes et des intercommunalités dans la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est pourquoi elles ont lancé, pour la seconde fois depuis 2020, une vaste enquête nationale auprès des maires et présidents d'intercommunalité, dont la synthèse sera partagée avec le ministère lors du prochain Congrès dans le cadre du forum « Transition numérique », afin d'identifier les principaux enjeux locaux et éventuels obstacles liés à cette obligation.

CNR Santé, Bien vieillir et Éducation



Le 8 septembre 2022, le Président de la République a lancé le Conseil national de la refondation.

Présente au Mans, le 3 octobre, lors du lancement du CNR « santé », l'AMF a souligné la préoccupation très forte des

maires quant aux difficultés d'accès aux soins des habitants et a plaidé pour une plus grande territorialisation des politiques de santé.

Également présente le 11 octobre pour le CNR « bien vieillir », l'AMF, regrettant l'absence de loi grand âge, a insisté pour que les travaux abordent des sujets concernant les élus au premier plan tels que la pénurie des métiers du grand âge ou encore l'accessibilité financière et géographique des établissements et services dédiés aux personnes âgées.

Enfin, elle a accueilli favorablement la mise en place d'une instance de dialogue avec le ministre de l'Éducation nationale considérant qu'il est absolument indispensable de favoriser une concertation plus étroite et d'égal à égal.

Elle a pris acte de la volonté du ministre d'ouvrir des concertations locales « Notre école, faisons-la ensemble » dans le cadre du CNR « éducation », dont l'objectif est de faire émerger des projets locaux pouvant faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un fonds doté de 500 millions d'euros.

Charte d'engagement ÉcoWatt AMF/RTE

L'AMF a signé une charte avec RTE pour s'associer au dispositif ÉcoWatt, qui permet de visualiser en temps réel le niveau de consommation d'électricité du pays et, par conséquent, les risques de délestage. Elle invite toutes les communes à rejoindre le dispositif. Le dispositif ÉcoWatt, sorte de « météo de l'énergie », permet à l'aide d'une carte interactive d'illustrer le niveau de consommation d'électricité dans l'Hexagone, en tenant compte des capacités du réseau. Grâce à un code couleur, la situation de chaque région s'affiche en temps réel : vert, la consommation est « normale ». Orange, le système est « tendu ». Rouge, enfin : le système est « très tendu », et des coupures sont « inévitables » si les usagers ne réduisent pas la consommation.

CULTURE

LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »



Lors du colloque de Lire et faire lire à la Bibliothèque Nationale de France le 20 octobre dernier, vingt communes et intercommunalités ont été labellisées « Ma commune aime Lire et faire lire » pour une durée de 4 ans. Félicitations à Ancy (69), Auchel (62), Auvers-sur-Oise (95), Chabeuil (26), Chamonix-Mont-Blanc (74), Chazay

d’Azergues (69), Cognac (16), Contrexéville (88), Hyémondans (25), Laval (53), Moosch (68), Parmain (95), Plestin Les Grèves (22), Puymoyen (16), Saint-Gérard-Croixanvec (56), Saint-Sulpice de Royan (17), Saint Vincent sur Oust (56), Salles (33), Satlieu (07) et Venterol (26). Félicitations

également aux treize communes ayant obtenu le renouvellement de leur labellisation : Artemare (01), Baillet en France (95), Biesheim (68), Colomiers (31), Digne-les-Bains (04), Irigny (69), Levallois (92), Millery (69), Osny (95), Saint-Valery sur Somme (80), Treffiat (29), Viry-Chatillon (91). **CONTACT** www.lireetfairelire.org

INNOVATION PUBLIQUE

LAURÉATS PRIX TERRITORIA



Sous la présidence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en présence de Dominique Faure, secrétaire d’État chargée de la Ruralité, le jury du prix Territoria s’est réuni en octobre afin de récompenser les réalisations innovantes des acteurs publics locaux français et européens. Il valorise les « bonnes pratiques » et les démarches exemplaires des collectivités territoriales dans leur gestion de l’intérêt général et des deniers publics. Le prix Territoria Or a été remis notamment à la com-

munauté de communes de Mad & Moselle, à la collectivité européenne d’Alsace, aux villes d’Argenteuil, de Brignoles, d’Élancourt, de Laxou, de Le Lamentin, de Paris, de Nice, et de Romans-sur-Isère.

CONTACT www.observatoireterritoria.fr

ÉDUCATION

LAURÉATS PRIX ANACEJ

Le jury de la 12^e édition du prix de l’Association nationale des conseils d’enfants et de jeunes (Anacej) a désigné les lauréats du concours 2022. Ces prix ont pour vocation de recenser et valoriser les initiatives, actions et projets menés par des jeunes sur leur territoire. Le conseil des adolescents de Créteil (94) a reçu le coup de cœur communication. L’association Ateliers des parcours (29) a été récompensé du coup de cœur du jury. Le grand prix ANACEJ 2022 a été décerné au conseil communal des enfants et des jeunes de Saint-Paul (974) pour leur projet de lutte contre la pollution marine.

CONTACT www.anacej.fr

RUBANS DU PATRIMOINE

PARTICIPEZ À LA 29^E ÉDITION



Organisé par la Fédération française du bâtiment (FFB) en partenariat avec l’AMF, la Fondation du patrimoine, la Caisse d’épargne et le Groupement français des entreprises de restaura-

tion des monuments historiques, ce concours récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Vous avez jusqu’au 31 janvier 2023 pour envoyer votre dossier de candidature concernant des opérations terminées au cours des trois dernières années civiles.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

ENVIRONNEMENT

DÉFI ECOSYSTEM

Depuis 2013, 74 écoles dans 14 pays différents ont pu être électrifiées grâce au défi Ecosystem lancé par l’association REcyclum, en partenariat avec l’AMF et l’ONG Électriciens sans frontière. REcyclum propose une série de 9 défis pour sensibiliser les élèves du CP à la 6^e au recyclage des lampes usagées. Elle dispense un kit pédagogique. Chaque défi validé enclenche la mécanique solidaire du projet : pour 1000 défis validés, une mission d’Électriciens sans frontières est financée. Prêt à relever le défi ?

CONTACT www.ledefi.eco

COLLOQUE

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Les Éco Maires ont organisé les 15 et 16 novembre dernier à Nantes le 3^e colloque national des Atlas de la biodiversité communale, avec le soutien de l’Office Français de la Biodiversité et en partenariat avec l’AMF. Les élus et experts ont pu témoigner de l’intérêt de cette démarche d’aide à la décision inclusive facilitant l’intégration des enjeux de biodiversité dans les stratégies d’aménagement et de gestion. **CONTACT** <https://ecomaires.com>

7^E BAROMÈTRE SUR LA COMMUNICATION LOCALE

Une confiance renforcée dans l'information locale

Face aux crises, le local apparaît comme un terrain solide pour reconstruire la confiance avec des citoyens en perte de repères.

Dans un climat de défiance croissante motivé par la succession de crises, la manière de s'informer des Français se modifie. La 7^e édition du baromètre Epiceum & Harris Interactive de la communication locale éclaire la relation singulière qui se consolide entre les citoyens et les collectivités territoriales. Les résultats viennent confirmer les conclusions des enquêtes précédentes et illustrent certaines évolutions ainsi que de nouvelles attentes : le local apparaît comme un terrain solide pour reconstruire la confiance avec des citoyens en perte de repères.

Tout d'abord, le baromètre témoigne d'une confiance renforcée dans l'information délivrée par les collectivités territoriales. Quelle que soit la nature du support, qui mériterait d'être adapté en fonction des usages de chacun, la qualité de l'émetteur public est très majoritairement reconnue. Le magazine de la collectivité fait son retour comme principal support utilisé pour s'informer sur la vie locale (78%), alors même que des médias complémentaires tels que les réseaux sociaux et applications officiels des collectivités s'affirment. Cette confiance s'est notamment illustrée au cours de la crise

sanitaire et est fonction croissante de la proximité de l'émetteur : 66% des répondants jugent que l'information donnée par leur mairie est crédible, contre 25% pour celle de l'État et des institutions publiques. Preuve en est que les citoyens attendent davantage d'informations de la part de leur mairie, émetteur le plus proche de leurs préoccupations, une tendance exprimée également vis-à-vis des intercommunalités.

Cette édition s'intéresse particulièrement à la participation citoyenne, à l'heure où les élections ont connu des taux records d'abstention. Il s'avère qu'une écrasante majorité des répondants (90%) estime « une bonne chose » que les pouvoirs publics organisent des dispositifs de participation citoyenne. Néanmoins, seuls 55% déclarent en avoir entendu parler, un résultat en baisse de 7 points par rapport à 2020. Ils sont encore moins nombreux à avoir entendu parler des concertations de proximité : seul 35%. Un important effort de pédagogie doit être déployé pour accompagner la réussite des dispositifs participatifs, les rendre plus inclusifs et avec des modalités peu contraignantes.

Voir www.amf.asso.fr / réf. BW41423

25 PROPOSITIONS

POUR UNE TRANSITION ADAPTÉE AUX DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Si l'État doit sortir de la dépendance aux énergies fossiles, il ne pourra pas le faire sans les collectivités. C'est pourquoi la commission Transports, Mobilités, Voirie de l'AMF a adressé 25 propositions au gouvernement. Elle estime indispensable d'investir, au sein de nos collectivités territoriales, dans la diversification des modes de transport (mobilité douce, ferroviaire) et des énergies renouvelables (mobilité électrique, ZFE). La commission alerte le gouvernement sur la nécessaire réouverture de la prise de compétence mobilité par les communautés de communes, pour leur permettre de se rendre compétents lorsqu'elles le souhaitent, à leur rythme et selon leurs besoins.

Pour l'AMF, la réalisation de ces propositions est un prérequis indispensable à l'atteinte des objectifs de décarbonation de transports fixés par le gouvernement. Voir www.amf.asso.fr / réf. BW41390

CYBERMALVEILLANCE

UN GUIDE POUR LES ÉLUS

En partenariat avec l'AMF, le GIP Cybermalveillance publie un guide intitulé « Cybersécurité : méthode clé en main pour sensibiliser les agents des collectivités ». Dans un contexte où les communes et les intercommunalités sont les cibles d'attaques informatiques de plus en plus fréquentes, ce document s'adresse aux élus pour les inviter à organiser la sensibilisation de leurs agents aux risques cyber. Il donne des conseils méthodologiques pour organiser un tel programme allant du choix des thématiques à aborder à la définition d'un calendrier de plan d'action. Il indique également les contacts susceptibles d'aider les communes et les EPCI dans cette prise de conscience des risques numériques. Enfin, plusieurs fiches pratiques (hameçonnage, piratage des systèmes informatiques, gestion des mots de passe, sécurité sur les réseaux sociaux) et un exemple de quiz complètent ce guide.

Voir www.amf.asso.fr / Publications

Sauvegarde des populations

Le Conseil national de la protection civile a publié un guide, à l'attention des collectivités territoriales, pour présenter les associations agréées de sécurité civile présentes dans les territoires. Ce guide est un outil précieux pour les maires, à consulter dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de sauvegarde. Voir sur amf.asso.fr / rubrique sécurité civile

Déchets du bâtiment

À compter du 1^{er} janvier 2023, les déchets du bâtiment seront enlevés gratuitement s'ils sont triés en vue de leur valorisation. Pour financer cette filière de recyclage, les producteurs de matériaux de construction verseront des contributions financières à l'un des 4 éco-organismes agréés (Valobat, Eco-maison, Valdelia et Ecominéro) qui organiseront ou financeront la filière de recyclage. Pour bénéficier d'enlèvements gratuits, les collectivités devront organiser leurs chantiers de façon à trier les déchets de démolition et prévoir un tri des déchets des particuliers accueillis en déchèteries.

Obligation de désigner un correspondant incendie et secours

En l'absence d'élus chargés des questions de sécurité civile au sein du conseil municipal, les maires devaient désigner un correspondant incendie et secours avant le 1^{er} novembre 2022. Sous l'autorité du maire, le correspondant sera notamment en charge d'informer et de sensibiliser les habitants et le conseil municipal sur la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, ainsi que de mettre en place et réviser le plan communal de sauvegarde. Voir le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022

La vie du réseau

Une forte présence des élus sur le terrain

Les membres du Bureau de l'AMF ont participé activement aux Assemblées générales départementales organisées par les AD afin de pouvoir écouter les remontées du terrain et faire connaître les combats menés au niveau national sur tous les fronts (hausse des coûts de l'énergie, objectif ZAN, contraintes financières, ...). Ont participé à de nombreux congrès départementaux, le Président **David Lisnard**, **André Laignel**, premier vice-président délégué, **Murielle Fabre**, secrétaire générale, **Joël Balandraud**, secrétaire général adjoint, **Isabelle Le Callennec** secrétaire générale adjointe, les vices-présidentes et vices-présidents, **Nicolas Daragon**, **Guy Geoffroy**, **Guillaume Guérin**, **Antoine Homé**, **Frédéric Leturque**, **Catherine Lhéritier** et **Jean-Marc Vayssouze-Faure**, co-président de la Commission Culture de l'AMF.

Voir www.amf.asso.fr / réf. BW41424

Mettre en œuvre et enrichir son CRTE



Alors que la première génération des CRTE couvre la quasi-entière du territoire national, l'ANCT publie, avec le concours de l'AMF, d'Intercommunalités de France, de l'ANPP, du Cerema, du CGDD et de l'ADEME un nouveau

guide. Celui-ci se compose d'une série de fiches pratiques illustrées d'exemples concrets pour faciliter la mise en œuvre et l'enrichissement du CRTE tout au long du mandat municipal et intercommunal. Il se destine à tous les territoires, quel que soit leur niveau d'avancement dans l'élaboration de cette nouvelle contractualisation territoriale.

Voir amf.asso.fr / réf. BW41425

Un espace librairie au 104^e Congrès de l'AMF

Les congressistes pourront bénéficier des services d'une librairie sur la place de la mairie avec de nombreux ouvrages consacrés aux collectivités ainsi que des séances de dédicaces d'auteurs. On pourra notamment y trouver « La décentralisation, pour, contre ou avec l'État ? » (Eric Kerrouche et Vincent Aubelle), « Le journal d'un maire de campagne dans les territoires oubliés » (Georges Morin), « La dictature bureaucratique ou la bureaucratie » (Frédéric Masquelier), « Vers la résilience des territoires » (Laurent Delcayrou, Corentin Riet)...

Les publications au 104^e Congrès de l'AMF

À l'occasion du Congrès, l'AMF publiera des enquêtes et analyses exclusives (Territoires et Finances 2021, l'analyse des comptes de gestion des communes et EPCI des départements d'Outre-mer, ...) ainsi qu'un guide « Agir pour l'inclusion des personnes autistes ». Ces ouvrages seront téléchargeables sur www.amf.asso.fr

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 406 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques** : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p. 2 ; p. 3.



104^e CONGRÈS AMF Rencontrez Maires de France !

À l'occasion du congrès de l'AMF et du SMCL (22-24 novembre, à Paris-Porte de Versailles), la rédaction de Maires de France invite les adhérents de l'AMF à venir rencontrer ses équipes tant au Congrès (espace *Maires de France* situé hall 5.2, à proximité du Grand auditorium) qu'au Salon (espace *Maires de France* du stand AMF, hall 4, allée E, stand 12). Vous pourrez renouveler ou souscrire un abonnement, et recevoir à cette occasion un cadeau exclusif. Gérard Mathieu, le dessinateur du magazine, dédicacera des reproductions de ses dessins, le mercredi 23 novembre, au Congrès (espace *Maires de France*, de 10h30 à 13h00) et au Salon (espace *Maires de France* du stand

AMF, de 14h30 à 17h). D'autres surprises et cadeaux vous attendent sur les espaces *Maires de France*, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Les équipes de Maires de France.

www.mairesdefrance.com

AGENDA DE L'AMF

21 novembre, 9h30 - 12h30

Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux (92)

22 au 24 novembre

104^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris (Pavillon 5)

AGENDA DES AD

1^{er} décembre

Assemblée générale de l'Association des maires du Rhône

7 décembre

Assemblée générale de l'Association des maires d'Indre-et-Loire

9 décembre

Assemblée générale de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Côte d'Or

10 décembre

- Assemblée générale des maires du Lot-et-Garonne
- Assemblée générale de l'Association des maires de Seine-Maritime

Téléchargez l'application Gend'Elus



L'application exclusive, proposée par la Gendarmerie nationale et l'AMF, est téléchargeable en scannant ce QR Code